

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 30 janvier 2021

COVID-19 NOUVELLES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS APLICATION A COMPTER DU DIMANCHE 31 JANVIER 0H00

Hier soir, après un Conseil de défense présidé par le Chef de l'Etat, le Premier ministre a annoncé des mesures supplémentaires pour freiner au maximum l'épidémie tout en préservant le quotidien des français.

Ainsi, à partir de dimanche à 0h00 :

- Les frontières françaises seront fermées, sauf motif impérieux, au départ et à l'arrivée de tous les pays hors de l'Union européenne.
- Toute entrée en France à partir d'un pays de l'Union européenne sera conditionnée à la réalisation d'un test PCR, à l'exception des travailleurs transfrontaliers ;
- Tous les déplacements en provenance et en direction de tous nos territoires ultramarins seront également soumis désormais à la production de motifs impérieux.
- Le télétravail devra être renforcé dans toutes les administrations et les entreprises : une concertation sera lancée en ce sens dès lundi avec les partenaires sociaux.
- Afin de limiter au maximum les brassages de population et de préserver les petits commerces, les grands centres commerciaux non-alimentaires de plus de 20 000 m2 seront fermés à compter de ce dimanche; et, dès lundi, les jauges dans les commerces seront renforcées.

Le Premier ministre a également annoncé le renforcement des contrôles et des sanctions.

Ce jour, la préfète de la Somme a demandé aux forces de l'ordre de renforcer les contrôles du respect du couvre-feu, du respect de la jauge dans les commerces et du port du masque dans l'espace public.

Dès ce soir des opérations de contrôle ont été organisées dans les arrondissements en présence des sous-préfets.

Service communication et représentation de l'État

Tél: 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



